



FORMATION RÉFÉRENT SSCT

SALARIE DESIGNÉ COMPETENT PAR SON EMPLOYEUR RÉFÉRENT EN
SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Fiche programme

PUBLIC :

SALARIE DÉSIGNÉ RÉFÉRENT EN SSCT

PREREQUIS :

SALARIE DÉSIGNÉ RÉFÉRENT EN SSCT PAR SON EMPLOYEUR
SAVOIR LIRE LE FRANÇAIS

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Apporter des repères sur les missions du CSE
- Développer des aptitudes à analyser les risques professionnels
- Maîtriser les outils d'analyse de la santé au travail, que ce soit les accidents du travail ou les maladies professionnelles
- Devenir acteur de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Méthodes actives : études de cas, démonstrations, QCM interactif, apports théoriques participatifs, analyse de documents

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION :

Feuille de présence. Évaluation des acquis en fin de session (quiz/QCM, exercice pratique) .

INTERVENANT(S) :

INTERVENTION D'UN FORMATEUR EN PREVENTION & PREVENTEUR IPRP,
ORGANISME AGREE PAR LA DREETS POUR FORMER LES MEMBRES DU
CSE A LA SSCT

INDICATEURS DE RESULTATS :

Taux satisfaction stagiaires 2025 : **100%**

Avis stagiaires en 2025 "recommanderiez-vous cette formation" : **100%**

(résultats détaillés visibles sur 3safe.fr)

ACCESSIBILITE :

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre une formation,
contactez-nous et nous chercherons un moyen d'adaptation qui vous
convienne. referenthandicap@3safe.fr

MODALITES D'INSCRIPTION & DÉLAIS :

Sur réservation : contact@3safe.fr

Délais d'accès : 15 jours

Nombre de stagiaires par session : 4 personnes maximum

TARIFS : (FINANÇABLE OPCO)

2100 € (département 50 et 14),
autres départements nous contacter.

Durée : 3jour(s) / 21 heures –

Modalité(s) : 100% présentielle : 21h - Réalisable en Hybride/visio

Site : INTRA entreprise

PROGRAMME :

CONTENU DE LA FORMATION :

LA RÉGLEMENTATION :

- ATTRIBUTIONS DU CSE, DES MANAGERS, DU SALARIÉ DÉSIGNÉ RÉFÉRENT
- OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS
- LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION
- LES REFERENTS POUR LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

LA PRÉVENTION :

- DÉFINITION ET NOTIONS IMPORTANTES
- ROLES, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU REFERENT DANS LE CADRE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- LES REGISTRES ET DOCUMENTS DE PRÉVENTION, L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE
- DROIT D'ALERTE DU CSE L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS,
- FOCUS SUR LE DOCUMENT UNIQUE
- LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE FORMATION
- LES RISQUES PROFESSIONNELS
- L'ANIMATION D'UNE RÉUNION DE PRÉVENTION
- LA PREVENTION DES RPS ET DES TMS
- L'ANALYSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- L'ANALYSE DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL

PARTIE PRATIQUE :

- ANALYSE ET CRITIQUE DU DUERP
- VERIFICATION ET PRISES EN COMPTES DE L'AFFICHAGE ET DOCUMENT A LA SECURITE
- TOURNEE TERRAIN ET CHASSE AUX RISQUES
- MISE EN APPLICATION D'ANALYSE DE POSTE ET ANALYSE D'ACCIDENT (ARBRE DES CAUSES)

Déroulé pédagogique est adapté en amont de la formation selon les missions confiées

Programme adapté sur mesures selon les missions confiées au salarié référent Remise d'un support de formation.

En tant qu'IPRP et formateur SSCT CSE l'intervenant vous remet un pack de document afin de permettre au référent de mettre en œuvre les obligations réglementaires au sein de son entreprise.

3SAFE – Morgan DETOISIEN Organisme de formation

<https://3safe.fr> - Téléphone : 07.80.59.68.92 - Mail : contact@3safe.fr

Formations Grand-Ouest Normandie en Intra